

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 24 JANVIER 2023

ADHÉRENTS PRÉSENTS

Représentants employeurs – adhérents présents :

Jean CESBRON, OGECLA JOLIVERIE	Frédéric NAIL, EPALIA	Véronique VIE, NANTES OUEST TENNIS CLUB
Nicolas COSQUER, COSQUER	Antoine PIGEAL, NANTES	Krystell VANDABLE, FRAMATOME
Lucie DEFONTAINE, ORIGAMI CONCEPT	MULTISERVICES PRO	Christian VIGNAULT, COMITE
Jérôme DUCHESNE, SYD INTEGRATION	Marie-Françoise REDON, CONVERSENS	DEPARTEMENTAL DE VOILE 44 - ANCRE
Aurore DURAND, UIMM Loire-Atlantique	Monique SAUDRAIS, UNITED BISCUITS FRANCE	
Rodrigue GOULARD, IN SEMITA		
Eric MENARD, ATELIER DU QUATUOR		

Représentants des collèges salariés du conseil d'administration et de la commission de contrôle - présents :

Mélissa CONCHER, BANQUE TARNEAUD, CFE-CGC	Eric DENISSET, APF IEM LA GRILLONNAIS, CGT FO	Audrey HOËL, LIDL, CFTC
Guilhem DAVEAU, BANQUE TARNEAUD, CFE-CGC	Xavier DESPRES, LIDL, CFTC	Michel LETHEURÉ, GENERALI, CGT
	Sylvain FRELOT, ALTRAN OUEST, CFE-CGC	Yves MADELINE, AISSY, CFDT
		Soizic ROUXEL, CPAM 44, CGT

INVITÉS

Anne SAINT-LAURENT, Directrice générale, SSTRN	Serge-Eric BERTUCAT, Directeur administratif et financier, SSTRN,	Les membres du comité décisionnel opérationnel (CDO), SSTRN
Jérôme VIAUD, Directeur des services généraux et qualité, SSTRN,	Hélène BRICAUD, Attachée de direction, responsable des instances, SSTRN	

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier à 16h00 les membres de l'assemblée générale de l'association Service de Santé au Travail de la Région Nantaise (SSTRN) se sont réunis au siège du SSTRN, 2 rue Linné à Nantes.

Chaque participant entre en séance, signe la feuille de présence et reçoit le bulletin de vote pour participer aux délibérations.

Documents mis à disposition préalablement à la réunion :

- Support de présentation de l'assemblée générale

Documents projetés en séance :

- Support de présentation de la séance

M. CESBRON, président du SSTRN, ouvre la séance à 16h30 et remercie les personnes présentes.

M. MENARD et M. DUCHESNE sont désignés scrutateurs.
Mme BRICAUD est désignée secrétaire de séance.

Les participants sont informés de l'enregistrement de la séance afin de faciliter la rédaction du procès-verbal par la secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

M. CESBRON énonce l'ordre du jour de l'assemblée :

- Acquisition d'un nouveau centre à La Chevrolière avec financement par recours à un emprunt
- Recours à un emprunt pour l'agrandissement du centre de Clisson
- Implantation du futur siège social à Nantes, avec financement par recours à un emprunt et vente du siège actuel
- Pouvoirs pour les formalités
- Vote des résolutions
- Proclamation des résultats

ACQUISITION D'UN NOUVEAU CENTRE A LA CHEVROLIERE AVEC FINANCEMENT PAR RECOURS A UN EMPRUNT

Mme SAINT-LAURENT rappelle qu'en 2012, le conseil d'administration a validé une stratégie d'implantation des centres permettant la création d'équipes santé travail pluridisciplinaires, conformément à la Loi du 20 juillet 2011. La restructuration immobilière a permis de passer de 34 à 14 centres, tout en augmentant sa capacité immobilière de 8 000 m² en 2012 à 12 000 m² en 2021. Elle rappelle la règle visant à tendre vers 20 mn / 20 km d'un centre, dans le cadre de la politique immobilière de 2012.

Le parc immobilier du SSTRN est actuellement réparti de la manière suivante : 53% en location et 47% en propriété.

Conformément aux orientations immobilières présentées au conseil de mars 2022, l'achat est privilégié pour les centres hors Nantes intramuros et le siège.

M. VIAUD indique que les locaux du centre de Saint-Philbert-de-Grandlieu, actuellement en location, d'une superficie de 210 m², ne sont plus adaptés aux missions d'une équipe santé travail et ne permettent pas d'accueillir de nouvelles ressources. Le Service souhaite pouvoir accueillir dans le futur centre trois médecins du travail. Le secteur représente actuellement 9 100 salariés suivis environ.

La nouvelle implantation proposée est située à la Chevrolière, dans la zone de Tournebride, à proximité immédiate de l'axe Nantes-Machecoul. Le site se situera dans une zone tertiaire avec un pôle d'activité dynamique. Une implantation à Saint-Philbert-de-Grandlieu n'était pas possible, la Commune n'offrant pas de réserve foncière.

Le choix a été fait en veillant à rester au maximum en proximité des salariés suivis. L'analyse des effectifs suivis révèle que 86% des salariés auront un temps de trajet inférieur à 20 mn pour se rendre au futur centre de la Chevrolière. Le temps de trajet pour les salariés suivis sur Saint-Philbert-de-Grandlieu sera quasiment identique, le centre actuel étant situé dans le centre-ville de Saint-Philbert-de-Grandlieu, rendant le trajet actuel plus long en temps.

Le projet représente une surface d'environ 500 m² (surface « type » requise pour une équipe santé travail), avec un agrandissement possible ultérieurement à court ou moyen terme, à intégrer dans le projet (+500 m²). Ce site est indépendant avec parking.

Le Service vise un label, restant à définir de type HQE, sur le futur bâtiment.

Le budget macro (avant étude détaillée en phase programmation) représente 2 000 k€ + 1 000 k€ d'extension (estimation théorique sur la base des données 2022). Son financement est prévu intégralement par emprunt bancaire.

Le dépôt du permis de construire interviendrait en mai 2023, avec un objectif de livraison à la rentrée 2024. Une esquisse du projet est présentée.

Un travail collaboratif est mené avec les équipes du SSTRN afin notamment d'optimiser les locaux en termes d'usages.

M. CESBRON précise que l'extension sera probablement intégrée dès le début du projet, s'agissant d'un étage plus complexe à réaliser en deux temps.

L'assemblée n'a pas de question.



RECOURS A UN EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE CLISSON

M. VIAUD rappelle que le centre de Clisson actuel, en propriété, d'une superficie de 300 m², nécessite des adaptations afin de pouvoir accueillir de nouvelles ressources, infirmiers notamment et proposer un meilleur accompagnement aux adhérents.

Ce centre a déjà été rénové par le passé. Le projet consiste en un financement d'un agrandissement du centre de 200 m², avec la création de six bureaux et d'une grande salle de réunion permettant de réaliser des ateliers collectifs.

Le budget macro (avant étude détaillée en phase programmation), sur la base de 200 m², représente 600 k€ gros œuvre et VRD inclus. Son financement est prévu intégralement par emprunt bancaire.

Une étude de faisabilité a été réalisée en juin 2022. La programmation et les études préalables ont également été réalisées. Le dépôt du permis de construire interviendrait début 2023, avec un objectif de livraison au deuxième semestre 2024.

Une esquisse du projet (agrandissement, plans et salle de réunion) est présentée.

L'assemblée n'a pas de question.

IMPLANTATION DU FUTUR SIEGE SOCIAL A NANTES, AVEC FINANCEMENT PAR RECOURS A UN EMPRUNT ET VENTE DU SIEGE ACTUEL

M. VIAUD rappelle que le siège actuel situé rue Linné, en propriété, d'une superficie de 2 500 m², a été construit en 1976 et arrive en fin de vie. Il n'est plus adapté à des missions de siège (non-conformité « établissement recevant du public » dans les étages). Le siège ne reçoit plus de public hormis les consultations des spécialistes.

Le Service souhaite intégrer deux ou trois nouvelles équipes santé travail dans le futur siège, permettant de la souplesse pour les centres de Saint-Herblain, Nantes île et Nantes Est, compte tenu de la forte croissance des effectifs sur les dernières années. Le taux d'occupation des locaux est proche de 100% sur l'ensemble du parc immobilier et certains bureaux sont déjà mutualisés.

Depuis mars 2022, le Service est accompagné dans ce projet par le consultant CLERVILLE et par le bureau d'études TETRIS.

La première phase du projet a permis d'aboutir à la livraison du programme fonctionnel d'aménagement en septembre 2022 : élaboration du schéma directeur immobilier, audit de la situation actuelle, avis de valeur des locaux actuels, étude de faisabilité, synthèse des besoins fonctionnels, synopsis des besoins surfaciques généraux et des typologies d'usages, typologies d'aménagement des grandes familles d'espaces, schéma des besoins de proximité, tableau de programmation des besoins de surface.

La phase de collecte de données fonctionnelles et organisationnelles a été élaborée en concertation avec les salariés du siège.

Les critères de recherche (macro) étaient la situation géographique entre Saint-Herblain et l'île de Nantes, une surface d'environ 5 000 m² et l'indépendance du site. Les principaux critères de sélection étaient le prix de vente, le parking, les services, le transport, l'environnement économique et l'acceptabilité en interne.

Trente sites ont été identifiées et explorés, six analysés et trois retenus. Les trois propositions d'implantation, deux situées à Chantenay, une à Saint-Herblain, ont été présentées en détail au conseil d'administration de décembre 2022.

Le comité décisionnel opérationnel ainsi que le conseil d'administration proposent de retenir le site de Pantone à Chantenay (2 boulevard Jean Moulin), compte tenu notamment du prix le plus faible (coût présenté ensuite) et de la cohérence d'implantation avec les adhérents. Ce site répond intégralement au cahier des charges, offre 59 places de parking pour les salariés du SSTRN ainsi que des places en voirie gratuites pour les visiteurs et un accès en transport en commun (lignes C20,

HSB 

81 et E1). Il se situe dans une zone d'activité et offrira une visibilité très importante compte tenu de sa situation proche de la sortie du périphérique. Sa superficie est de 5 000 m² (à affiner). Le projet est en cours de validation par Nantes Métropole.

Le coût estimé du projet est de 26,4M€, livré aménagé, parking inclus, sur la base de 5 000 m². Il intègre le coût de promotion, le coût d'aménagement « classique », ainsi que le surcoût pour l'aménagement spécifique lié à l'activité de santé.

Le financement est prévu en partie par la vente du siège actuel (20% environ) et par emprunt bancaire (80% selon vente effective du site rue Linné).

Il s'agit d'un programme en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).

Le dépôt du permis de construire est envisagé en juin 2023, avec un objectif d'implantation au plus tôt fin 2025.

Le conseil d'administration a été tenu régulièrement informé de l'avancement du projet. Le CSE a rendu un avis favorable sur cette implantation.

Mme SAINT-LAURENT présente les étapes suivantes du projet jusqu'au démarrage des travaux au premier trimestre 2024. Le programme d'aménagement détaillé sera présenté ultérieurement au conseil d'administration. La prochaine assemblée générale de juin 2023 fera l'objet d'une nouvelle résolution précisant le budget précis, l'avant-projet sommaire et le calendrier.

En réponse à l'assemblée sur les éventuelles futures zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sur la ville de Nantes, M. VIAUD précise que l'implantation de Pantone est celle prenant le mieux en compte les contraintes de Nantes métropole. Le site dispose d'un ratio de places satisfaisant au regard des autres projets en programme neuf. Le Service est engagé dans une démarche RSE. Des actions en termes de mobilité douce seront proposées en interne. Le site sera suffisamment desservi pour les adhérents suivis sur le secteur de Chantenay.

Mme SAINT-LAURENT indique que les différents agrandissements permettront d'accueillir de nouvelles ressources, pas seulement médicales, mais aussi infirmiers, ergonomes ou psychologues notamment pour répondre à la Loi du 2 août 2021 qui élargit les missions des services de prévention et de santé au travail. Le nombre de salariés suivis est croissant et la nature des missions des équipes santé travail se diversifie. Bien que le SSTRN subisse une pénurie médicale moins forte que d'autres services de prévention et de santé au travail de la région, de nouvelles ressources infirmiers sont requises pour pouvoir renforcer les délégations médecins-infirmiers. Il y a dix ans, le Service comptait l'équivalent d'1 ETP médecin pour 0,5 infirmier, contre 1 pour 0,8 aujourd'hui.

Le Service développe également un certain nombre d'ateliers collectifs au profit des adhérents. La communication du Service évolue, au travers des différents webinaires, vidéos...

En réponse à la difficulté de réaliser les visites dans les délais réglementaires, Mme SAINT-LAURENT rappelle la Loi de 2016 applicable à partir de 2017 qui a défini un cycle de 5 ans maximum pour les visites. Le retard de deux ans (40%) dû à la pandémie n'a pas pu être rattrapé en un an. La DREETS a été informée par l'ensemble des services de la région ainsi que la DGT. La responsabilité de l'employeur n'est pas engagée dès lors que la demande de visite a été réalisée.

A une question de l'assemblée, M. CESBRON explique qu'un décret est attendu sur la question des multi-employeurs. Une meilleure traçabilité évitera de multiplier les visites, ce qui nécessite une structuration informatique. A la demande de l'employeur, le médecin du travail peut faire une dispense de visite si le poste est identique, avec l'accord du salarié. Le portail salariés mis en place courant 2023 devrait permettre de faciliter cette démarche.

VOTE DES RÉSOLUTIONS ET PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Mme SAINT-LAURENT énonce les résolutions puis présente le bulletin de vote remis aux membres de l'assemblée à leur arrivée qui sera utilisé pour voter.

Les membres de l'assemblée générale sont invités à exprimer leur vote sur les résolutions préalablement énoncées. Les deux scrutateurs veillent au bon déroulement du vote et du dépouillement.



AGO - Résolution n° 1 – Acquisition d'un nouveau centre à la Chevrolière avec financement par recours à un emprunt - **Adoptée**

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation en séance, valide l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau centre sur la commune de La Chevrolière (zone de Tournebride) avec financement par recours à un emprunt.

Favorables	Contres	Abstentions
9 851	7	17

AGO - Résolution n° 2 – Recours à un emprunt pour l'agrandissement du centre de Clisson - **Adoptée**

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation en séance, valide le recours à un emprunt pour l'agrandissement du centre de Clisson.

Favorables	Contres	Abstentions
9 866	9	0

AGO - Résolution n° 3 – Implantation du futur siège social à Nantes, avec financement par recours à un emprunt et vente du siège actuel - **Adoptée**

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation en séance, valide l'implantation probable du futur siège social à Nantes, avec financement par recours à un emprunt et vente du siège actuel.

Tout pouvoir est donné au président ou son délégataire pour entamer toute démarche pour définir les conditions d'exécution de ce projet afin de présenter ces travaux à la décision d'une future Assemblée Générale.

Favorables	Contres	Abstentions
9 859	16	0

AGO - Résolution n° 4 - Pouvoirs au Président - **Adoptée**

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal de l'AGO en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Favorables	Contres	Abstentions
9 859	7	9

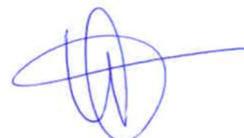
En conformité avec l'article 6 du règlement général de fonctionnement, les pouvoirs « blancs » reçus préalablement à la séance ont été comptabilisés dans le sens des résolutions 1 à 4 présentées par le conseil d'administration.

Les procès-verbaux du dépouillement des votes sont joints au présent procès-verbal. Le support de présentation est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

Aucune autre question n'étant posée, M. CESBRON remercie les participants de l'assemblée de leur présence et lève la séance à 17h30.

M. Jean CESBRON
Président de séance

Mme Hélène BRICAUD
Secrétaire de séance

Annexe : Support de présentation

